

Barème honoraires APIC IMMOBILIER
01/02/2023

VENTE :

Selon mandat (mandat de vente ou mandat de recherche)

- À la charge du vendeur (prix exprimés F.A.I.).

Ou

- À la charge de l'acquéreur (prix exprimé net vendeur + montant des honoraires TTC charge acquéreur).

Tarif T.T.C. taux de TVA 20%.

En cas d'inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.

Les honoraires ne sont dus qu'après réitération par acte authentique chez le notaire.

Une note d'honoraires vous est délivrée indiquant le détail de nos honoraires, Hors Taxes, T.V.A. et Toutes taxes comprises.

Prix de vente T.T.C.	Honoraires maximums T.T.C.
Jusqu'à 15 000 €	2 500 € T.T.C.
De 15 001 € à 30 000 €	3 000 € T.T.C.
De 30 001 € à 100 000 €	10% T.T.C.
De 100 001 € à 200 000 €	8% T.T.C.
De 200 001 € à 400 000 €	6% T.T.C.
Au-delà de 400 001 €	5% T.T.C.

LOCATION :

Les honoraires sont répartis entre le bailleur et le locataire, ils sont réglés le jour de la signature du bail. Une note d'honoraires vous est délivrée indiquant le détail de nos honoraires, Hors Taxes, T.V.A. et Toutes taxes comprises.

Honoraires bailleur :

- Visite, constitution du dossier et rédaction du bail :
En fonction de la zone Géographique
 - Zone très tendue : 12 € T.T.C. / mètre carré
 - Zone tendue : 10 € T.T.C. / mètre carré
 - Pour le reste du territoire : 8 € T.T.C. / mètre carré
- Etat des lieux d'entrée : 3 € T.T.C. / mètre carré
- Entremise et négociation : le cas échéant (montant T.T.C. correspondant à la différence entre honoraires visite, constitution du dossier, rédaction du bail + état des lieux d'entrée et 1 mois de loyer hors charge).

Honoraires locataire :

- Idem bailleur sans les honoraires d'entremise et de négociation.